Antrag an den Bundesrat Proposition au Conseil fédéral	dodis.ch/35894
des 31.8.	zur Behandlung: à traiter:  innert Monatsfrist dans le délai d'un mois  vor der avant la Session
Exportation de matériel de guerre ver et le Pakistan.	A affaire urgente pour la
Inhaltsangabe: Resumé:	
Nous proposons de prendre une décision proposition du 28 avril 1972.	on dans le sens de notre
le	is M Althy. 249.
Ergebnis der Rücksprachen mit interessierten Dienststellen: Résultat de la consultation préalable des services intéressés:	
M. Ie Ministre Gelzer ou  Auskünfte: Hr. M. J.J. Indermühle Renseignements: M.	22'33 Ø 23'53 – 6, Sep. 1972
Zum Mitbericht an: Pour co-rapport au: (Angaben des Departementes) (Indications du département)  Zustimmung: Accord:  Aenderungen: Modifications:	Beschluss des Bundesrates vom Décision du Conseil fédéral du  Zustimmung Accord  Zustimmung mit Aenderungen Accord avec modifications  Rückweisung Renvoi
BBL AS Presse Session der Bundesversamm Session de l'Assemblée fé Form. 111.200 Pas pour la presse	Dodis  Warnhubar  Parameter Company

DEPARTEMENT POLITIQUE FEDERAL

DEPARTEMENT
MILITAIRE FEDERAL

Distribuée

Berne, le 31 août 1972

Au Conseil fédéral

Exportation de matériel de guerre vers l'Inde et le Pakistan.

I

Le 28 avril 1972, nous vous avons soumis une proposition concernant d'une part l'exportation vers l'Inde de pièces détachées pour installations de direction de tirs Contraves et d'appareils de visées optiques Fisba, et d'autre part la livraison au Pakistan de machines à chiffrer Crypto. La décision au sujet de cette proposition a été renvoyée, du fait qu'à l'époque des incidents de frontière avaient eu lieu entre l'Inde et le Pakistan.

II

Entre-temps, l'Ambassadeur de l'Inde à Berne est intervenu à nouveau. De son côté, l'Ambassadeur de Suisse à la Nouvelle Delhi a, en réponse aux questions qui lui ont été posées par les autorités indiennes, invoqué ces incidents pour expliquer pourquoi la Suisse, contrairement à d'autres pays européens, maintenait l'interdiction d'exporter des pièces destinées à la fabrication d'équipements militaires en Inde.

L'Ambassadeur de Suisse en Inde constate maintenant que:
"Seit der Unterzeichnung des Abkommens von Simla durch die
Regierungschefs von Indien und Pakistan am 3. Juli 1972 sind
die Grenzzwischenfälle an der Internationalen Grenze zwischen
Indien und Pakistan und an der Kontrollinie in Kaschmir
selten geworden. Seit Wochen kam es nur noch zu Bagatellfällen; ein ernsthafter Zwischenfall wurde seit März/April
nicht mehr verzeichnet.

Nachdem nun das Simla-Abkommen von beiden Staaten auch ratifiziert und die Ratifikationsurkunden zwischen Delhi und
Islamabad ausgetauscht wurden, werden in den nächsten Tagen
beidseitig die Truppen aus den im Dezember 1971 besetzten
Grenzgebieten zurückgezogen. Die durch die Uebereinkunft von
Simla eingeleitete Entspannung zwischen Indien und Pakistan
wird damit weiter verstärkt, und Grenzverletzungen dürften
alsdann noch seltener werden oder ganz aufhören."

III

Lors de sa dernière réunion, le Groupe interdépartemental pour les questions d'exportation de matériel de guerre a estimé que le moment semblait être venu de prendre une décision dans le sens de notre proposition du 28 avril 1972. En effet, notre refus d'autoriser l'exportation de pièces destinées à la fabrication d'équipements militaires en Inde paraît incompréhensible aux autorités indiennes, même si nous pouvons le justifier en raison de la situation intérieure et de la prochaine votation sur l'initiative populaire pour un contrôle renforcé des industries d'armement et l'interdiction d'exporter des armes. Par ailleurs, si l'initiative populaire était acceptée par le peuple et que nous soyons obligés de maintenir notre interdiction de livrer ces pièces, le gouvernement indien pourrait nous reprocher d'avoir intentionnellement retardé la procédure et nous accuser de mauvaise foi.

IV

Nous avons l'honneur de

proposer

que le Conseil fédéral

- 1. prenne connaissance de ce rapport complémentaire en l'approuvant;
- 2. prenne une décision dans le sens de notre proposition du 28 avril 1972.

DEPARTEMENT
POLITIQUE FEDERAL

DEPARTEMENT
MILITAIRE FEDERAL

Extrait du procès-verbal au Département politique et au Département militaire, pour exécution.